



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 DECEMBRE 2014
SOUS LA PRESIDENCE
de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

ABSENTS EXCUSES : M. Dominique THENAULT à Mme Véronique DALLEAU, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

1 – Administration générale

1.1 Tracé de la future ligne à grande vitesse POCL.

Le Conseil Communautaire, 24 voix pour et 3 abstentions (Mme M. Chartier, Mrs P. Froment et M. Tatin) **demande** solennellement au Gouvernement :

- de ne pas retenir le tracé ouest pour la future ligne LGV POCL qui est porteur du risque environnemental le plus élevé,
- d'affecter à l'amélioration de la desserte régionale actuelle une partie de l'économie de 1,1 milliard € que le tracé médian permet aux collectivités territoriales et l'Etat,
- et donc, de choisir le tracé médian qui aura l'impact environnemental le plus faible et qui permet une desserte en deux points du département Loiret, à Orléans et Gien, en bordure de la Sologne, en plus de Vierzon.

2 – Finances – Marchés Publics

2.1 Autorisation budgétaire spéciale.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2015 les dépenses d'investissements ci-dessous :

Compte	Libellé	Crédits ouverts
2031	Frais d'études	1 200 €
2183	Matériels de bureau et informatiques	3 000 €
2184	Mobilier	10 000 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 700 €
2188	Autres immobilisations incorporelles	13 000 €
2315	Immobilisations en cours : installation, matériel et outillage technique	8 000 €

2.2 Adoption des tarifs communautaires pour 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs communautaires, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

2.3 Attribution et signature du marché relatif à la confection et au portage de repas en liaison froide pour les personnes âgées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le marché relatif à la confection et au portage de repas en liaison froide pour les personnes âgées des communes membres de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, avec la Société ANSAMBLE qui propose un tarif du déjeuner à 6,74 € TTC et une option potage à 0,27 € TTC.

2.4 Signature de l'avenant n°1 au marché de location de cars avec chauffeur passé avec l'entreprise ANDESQUARD.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de cars avec chauffeur.

2.5 Avenant aux marchés de travaux relatifs au Complexe aquatique du Cosson.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché de menuiseries extérieures (lot n°11).

2.6 Attributions de compensation 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, reconduit les montants des attributions de compensation de 2014 en 2015 comme suit :

COMMUNES	Attributions positives	Attributions négatives
ARDON	295 945,93 €	
LA FERTE SAINT AUBIN	2 093 242,13 €	
LIGNY LE RIBAUT		40 175,94 €
MARCILLY EN VILLETTE	20 159,41 €	
MENESTREAU EN VILLETTE		31 897,21 €
SENNELY		13 571,83 €
TOTAL	2 409 347,47 €	85 644,98 €

3 – Action économique

3.1 Convention de partenariat pour l'étude de trafic routier relative au projet de Zone d'Activités des Relais.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite avec le Conseil Général du Loiret et la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire pour la réalisation de l'étude de trafic routier relative au projet de Zone d'Activités des Relais.

4 – Ressources Humaines

4.1 Mise à disposition des Services communaux de la Ville de La Ferté Saint-Aubin auprès de la Communauté de Communes – avenant n°4.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition de services de la Ville vers la Communauté de Communes et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 à la convention.

Services mis à disposition	Taux 2014	Taux à compter du 1 ^{er} janvier 2015
Secrétariat général	30,00%	30,00%
Service Finances	25,00%	25,00%
Achats, Marchés Publics	50,00%	25,00%
Service informatique	15,00%	20,00%
Service des Affaires Scolaires	5,00%	2,00%
Direction des Sports	25,00%	20,00%
DSTU	7,50 %	7,50%
Service RH	10,00%	20,00%
Service Entretien	2,00%	2,00%
Secrétariat MASS	5 %	5%

Portage repas à domicile	25 %	25%
Cellule hygiène et sécurité	10 %	10%
Restauration scolaire (forfait)	9 102,59 €	6 068,40 €

4.2 Approbation du règlement intérieur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les dispositions du règlement intérieur des agents de la Communauté de Communes qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015.

4.3 Création d'un poste d'éducateur principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Educateur des APS principal de 2^{ème} classe.

La Ferté Saint-Aubin, 17 décembre 2014

Le Président.
Jean-Paul ROCHE

